

# Condammations

## Informations

trappe de fermeture  
solution éco.

ACIER	X
ALU.	✓



**type B**

NON CONFORME

**Quelle protection choisir ?**

Le choix du type de protection se définit suivant l'importance du risque porté à la sécurité des personnes ou des biens, en combinant les protections de type A, B et C. Le choix de la protection à mettre en place doit être formulé par le donneur d'ordre.

- **Porte** : servant principalement à l'anti-intrusion.
- **Panneau pivotant** : servant principalement à l'interdiction d'accès.
- **Trappe de fermeture** : modèle économique ne répondant pas aux spécifications de la norme NF E 85-012.

croix d'interdiction  
solution éco.

ACIER	✓
ALU.	X



**type B**

NON CONFORME

panneau pivotant

ACIER	✓
ALU.	✓



**type B**

CONFORME À LA NORME

**Types de protection**

**Protection de type A**  
Protection verticale recouvrant l'échelle sur une hauteur minimale de 1800 mm pour en interdire son utilisation.  
Produits proposés :  
- **Porte de condamnation** montée sur paumelles avec fermeture à cadenas ou à serrure.  
- **Porte amovible** à crochets avec pattes à cadenas.

**Protection de type B**  
Protection horizontale placée sous l'arceau pour en interdire son utilisation.  
Produits proposés :  
- **Trappe de fermeture** montée sur arceau avec pattes à cadenas.  
- **Panneau pivotant** monté sur paumelles avec pattes à cadenas.

**Protection de type C**  
Protection complémentaire aux protections de type B ou A+B, placée sur la crinoline.  
Produits proposés :  
- **Tôle perforée** acier ou aluminium rivetée sur la crinoline.

trappe de fermeture  
solution éco.

ACIER	✓
ALU.	X



**type B**

NON CONFORME

porte à crochets

ACIER	✓
ALU.	✓



**type A**

CONFORME À LA NORME

**Dans quel cas utiliser les condammations pour la conformité ?**

**Pour une échelle placée à l'extérieur sur un site non protégé :**  
-> Utiliser : porte de condamnation de type A+B ou A+B+C suivant le degré de protection recherché.

**Pour une échelle placée à l'extérieur ou à l'intérieur sur un site protégé :**  
-> Utiliser : panneau pivotant ou porte suivant le degré de protection recherché.

**Cas des issues de secours :**  
L'installation d'une condamnation ne doit en aucun cas gêner l'évacuation si l'échelle peut être utilisée pour une issue de secours. La solution qui est préconisée dans ce cas bien précis est une porte de condamnation munie d'une pédale de déverrouillage aux pieds, actionnable à la descente et équipée d'une fermeture à serrure.

porte + opercule

ACIER	✓
ALU.	✓



**type A+B**

CONFORME À LA NORME

## équipement complémentaire :



**joues latérales**  
interdisant l'accès par les côtés



**panneau de fond**  
interdisant l'accès par l'arrière

